

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1616

10 août 2010

### SOMMAIRE

Alite Group S.à r.l. ....	77565	McKesson International S.à.r.l. ....	77564
Arab Nation Web System S.à r.l. ....	77528	McKesson International Topholdings S.à r.l. ....	77564
Bensell Real Estate Germany II S.à r.l. ...	77541	Miraumont S.A. ....	77566
Best Domains Invest S.à r.l. ....	77528	Moorsee Investments S.A. ....	77566
BII Investimentos International S.A. ....	77549	MQ&S International S.A. ....	77549
Car de Lux' S.à r.l. ....	77547	Muse Ventures S.A. ....	77561
Centuria Real Estate Asset Management International S.A. ....	77562	Mustang Frankfurt ....	77559
Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l. ..	77531	Orco Property Group ....	77563
GGIE Lux S.à r.l. ....	77559	Pembroke French Investments S.à r.l. ...	77560
GGI Lux S.à r.l. ....	77553	Quadraus S.A. ....	77522
Image Processing Systems S.A. ....	77526	Rordi Holding S.A. ....	77553
INNCONA S.ar.l. & Cie.Trois cent quaran- te et unième (341.) S.e.c.s. ....	77566	Saturn Investments ....	77530
Investdeutschland S.A. ....	77559	Saturn Investments SPF ....	77530
Kamps Food Retail Investments S.A. ....	77533	Schwedler Carre 1 S.à r.l. ....	77558
Mamm'out Luxembourg S.à.r.l. ....	77565	Schwedler Carre 2 S.à r.l. ....	77559
Maresol S.à r.l. ....	77565	Schwedler Carre 3 S.à r.l. ....	77559
Maxifin S.A. ....	77565	Schwedler Carre 4 S.à r.l. ....	77560
Maxiflow Consulting S.A. ....	77565	Schwedler Carre 5 S.à r.l. ....	77560
McKesson Information Solutions Tophol- dings S.à r.l. ....	77562	Schwedler Carre 6 S.à r.l. ....	77560
McKesson International Capital S.à r.l. ...	77562	Schwedler Carre 7 S.à r.l. ....	77561
McKesson International Finance S.à.r.l. ..	77563	Schwedler Carre 8 S.à r.l. ....	77561
McKesson International Holdings III S.à r.l. .....	77563	Services et Assistance Comptables «Codu- cal» S.à.r.l. ....	77558
McKesson International Holdings IV S.à r.l. .....	77563	Specialised Engineering Holdings S. à r.l. .....	77564
McKesson International Holdings, S.à r.l. .....	77563	TAK S. à r.l. ....	77557
McKesson International Holdings VII S.à r.l. ....	77564	Tiburon S.A. ....	77568
McKesson International Holdings V S.à r.l. .....	77564	Tiburon S.A. ....	77568
		Upside I Capital Partners S.A. ....	77561
		Veralux S. à r.l. ....	77568
		WP XIII Investments S.à r.l. ....	77524

**Quadraus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 125.558.

L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «QUADRAUS S.A.», (matr. 2007 2207 255), ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.558,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1221 du 21 juin 2007, modifiée suivante acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 245 du 30 janvier 2008, et modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 510 du 9 mars 2010.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Daniel REDING, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatorze mille euros (14.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) par la création et l'émission de quatre cent cinquante-et-un (451) nouvelles actions sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par apport en nature d'un logiciel «PROGICIEL», (un logiciel d'archivage électronique permettant la gestion sécurisée et la conservation de document: entrée, traitement, archivage et communication), suivant les conditions reprises et énumérées dans un contrat signé le 2 juin 2010, évalué à un million cinq cent mille euros (1.500.000 €), et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

2. Souscription de ces actions nouvelles par la société anonyme «ERYNNIS S.A.» avec siège social à B-1140 Bruxelles, 775, Chaussée de Louvain inscrite auprès du RCS à Bruxelles, sous le numéro BCE 0817918054 et représentée par son Administrateur, Monsieur Pierre LEIJDER, demeurant professionnellement à B-1140 Bruxelles, 775, Chaussée de Louvain, ici représenté par Monsieur Daniel REDING, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53 avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles le 29 mai 2010, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions, avec une prime d'émission totale de d'un million quatre cent quatre-vingt-six mille euros (1.486.000,- EUR), par apport en nature.

Affectation de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) au compte capital de la société.

Affectation de d'un million quatre cent quatre-vingt-six mille euros (1.486.000,- EUR) au compte primes d'émission de la société.

3. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus ainsi que la division des actions en deux types.

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente Assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que, dès lors, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

Ce fait exposé et reconnu exact par l'Assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatorze mille euros (14.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) par la création et l'émission de quatre cent cinquante-et-un (451) nouvelles actions sans valeur nominale.

### *Souscription des apports*

Est alors intervenu aux présentes:

La société anonyme société «ERYNNIS S.A.», précitée, représentée par son Administrateur, Monsieur Pierre LEIJDER, demeurant professionnellement à B-1140 Bruxelles, 775, Chaussée de Louvain, ici représenté par Monsieur Daniel REDING, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles le 29 mai 2010, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte,

laquelle société «ERYNNIS S.A.», précitée, déclare souscrire quatre cent cinquante-et-un (451) nouvelles actions sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par apport en nature, avec une prime d'émission totale d'un million quatre cent quatre-vingt-six mille euros (1.486.000,- EUR), d'une licence du logiciel «PROGICIEL», (un logiciel d'archivage électronique permettant la gestion sécurisée et la conservation de document: entrée, traitement, archivage et communication), suivant les conditions reprises et énumérées dans un contrat signé le 2 juin 2010, lequel restera annexée au présent acte, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire.

### *Evaluation*

La valeur des apports ci-avant décrits est évaluée au montant d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 EUR).

Le montant de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) est affecté au compte capital de la société.

Le montant d'un million quatre cent quatre-vingt-six mille euros (1.486.000,- EUR) est affecté au compte prime d'émission de la société.

### *Rapport du Réviseur*

Conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport établie en date du 31 mai 2010 par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de 14.000,- EUR, ne correspond pas au moins aux 451 actions nouvelles sans valeur nominale, chacune à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission à 1.486.000,- EUR.

Signé: Fons MANGEN»

Ce rapport restera, après avoir été paraphé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé aux présentes, pour être enregistré avec elles.

### *Libération des apports*

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en nature de la licence du logiciel «PROGICIEL», de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, la preuve a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) divisé en mille quatre cent cinquante-et-un (1.451) actions sans désignation de valeur nominale.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ deux mille euros (2.000,- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D.REDING, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 juin 2010. DIE/2010/5529. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 25 juin 2010.

*Le notaire*

Référence de publication: 2010079578/110.

(100090595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

**WP XIII Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 523.301,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.797.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of May.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

WP VIII Investments LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, United States of America,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 20 May 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WP XIII Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140797, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2104 on 29 August 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1231, on 26 June 2009.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of sixty-eight thousand United States Dollars (USD 68,000) so as to raise it from its current amount of four hundred and fifty-five thousand three hundred and one United States Dollars (USD 455,301) up to five hundred and twenty-three thousand three hundred and one United States Dollars (USD 523,301) by issuing sixty-eight thousand (68,000) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to be subscribed by WP VIII Investments LLC, aforementioned, for the price of sixty-eight thousand United States Dollars (USD 68,000) which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at five hundred and twenty-three thousand three hundred and one United States Dollars (USD 523,301) represented by five hundred and twenty-three thousand three hundred and one (523,301) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of sixty-eight thousand United States Dollars (USD 68,000) so as to raise it from its current amount of four hundred and fifty-five thousand three hundred and one United States Dollars (USD 455,301) up to five hundred and twenty-three thousand three hundred and one United States Dollars (USD 523,301) by issuing sixty-eight thousand (68,000) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

All of the sixty-eight thousand (68,000) new shares have been subscribed by WP VIII Investments LLC, aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of sixty-eight thousand United States Dollars (USD 68,000).

The shares so subscribed by WP VIII Investments LLC, aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of sixty-eight thousand United States Dollars (USD 68,000) is entirely allocated to the share capital. There is no share premium.

### Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at five hundred and twenty-three thousand three hundred and one United States Dollars (USD 523,301) represented by five hundred and twenty-three thousand three hundred and one (523,301) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède.

L’an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

### A COMPARU:

WP VIII Investments LLC, une limited liability company constituée et existant sous les lois de l’Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis d’Amérique,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à New York, le 20 mai 2010.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de WP XIII Investments S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d’Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140797, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2104, le 29 août 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231, le 26 juin 2009.

La partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, considère l’ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de soixante-huit mille dollars américains (USD 68.000) afin de l’augmenter de son montant actuel de quatre cent cinquante-cinq mille trois cent un dollars américains (USD 455.301) jusqu’à cinq cent vingt-trois mille trois cent un dollars américains (USD 523.301) par l’émission de soixante-huit mille (68.000) parts sociales d’une valeur nominale d’un dollar américain (USD 1) chacune, qui seront entièrement souscrites par WP VIII Investments LLC, prénommée, pour un prix de soixante-huit mille dollars américains (USD 68.000), lequel apport sera entièrement alloué au capital social.

2. Modification subséquente de l’article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq cent vingt-trois mille trois cent un dollars américains (USD 523.301), représenté par cinq cent vingt-trois mille trois cent une (523.301) parts sociales d’une valeur nominale d’un dollar américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

La partie comparante représentant l’intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d’acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de soixante-huit mille dollars américains (USD 68.000) afin de l’augmenter de son montant actuel de quatre cent cinquante-cinq mille trois cent un dollars amé-

ricains (USD 455.301) jusqu'à cinq cent vingt-trois mille trois cent un dollars américains (USD 523.301) par l'émission de soixante-huit mille (68.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

L'intégralité des soixante-huit mille (68.000) nouvelles parts sociales a été souscrite par WP VIII Investments LLC, prédésignée, ici représentée comme il est dit, pour le prix de soixante-huit mille dollars américains (USD 68.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par WP VIII Investments LLC, prénommée, ont été libérées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de soixante-huit mille dollars américains (USD 68.000) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq cent vingt-trois mille trois cent un dollars américains (USD 523.301), représenté par cinq cent vingt-trois mille trois cent une (523.301) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 1.500,-.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23753. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010079635/137.

(100090650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

---

### **Image Processing Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.547.

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Image Processing Systems S.A.", ayant son siège social à Strassen, route d'Arlon. La société susvisée a été constituée suivant acte reçu le 13 janvier 1994, publié au Mémorial C no 171 de 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg,

désignant comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul KIPCHEN, gérant de société, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, route d'Arlon.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varientur, signées par les comparants et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement

à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors constituée "régulièrement" et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- Décision d'instaurer un capital autorisé d'un montant de EUR 833.260.-.
- Déclaration des actionnaires qu'ils ont reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration, de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'introduction du capital autorisé dans les statuts de la Société.
- Modification de l'article 5 des statuts.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 833.260.- et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à EUR 583.260.- (cinq cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante euros), représenté par 7.000 (sept mille) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs en deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à EUR 833.260.- (huit cent trente trois mille deux cent soixante Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 28 mai 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

*Seconde résolution*

Les actionnaires déclarent avoir reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration, tel qu'annexé, de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'introduction du capital autorisé dans les statuts de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, P. KIPCHEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> juin 2010. Relation: LAC/2010/24047. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 JUIN 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010080037/67.

(100090556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

**A.N.W.S. S.à r.l., Arab Nation Web System S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. BDI S.à r.l., Best Domains Invest S.à r.l.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 148.571.

L'an deux mil dix, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Roger GREDEN, administrateur de sociétés, né à Arlon le 28 octobre 1953, demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest,

ici représentée par Madame Corinne WEBER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Que le comparant est le seul et unique associé de la société Best Domains Invest S.à r.l., en abrégé "BDI S.à r.l.", société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2430 Luxembourg, rue Michel Rodange, 18- 20, constituée suivant acte notarié en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2119 du 28 octobre 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

2.- Décision de l'associé unique

L'associé unique, Monsieur Roger GREDEN, représenté comme dit-est, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "Arab Nation Web System S.à r.l." en abrégé "A.N.W.S. S.à r.l.".

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

**Version française:**

«**Art. 4.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de "Arab Nation Web System S.à r.l." en abrégé "A.N.W.S. S.à r.l.".»

**Version anglaise**

«**Art. 4.** There exists a Luxembourg company with limited liability under the name "Arab Nation Web System S.à r.l." in short "A.N.W.S. S.à r.l.".»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'échanger les actuelles cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts comme suit:

**Version française**

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.»

**Version anglaise**

«**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten euro (EUR 10) each.»

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de son gérant unique Monsieur Roger GREDEN et de lui donner décharge entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveaux gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Roger GREDEN, administrateur de sociétés, né à Arlon le 28 octobre 1953, demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest,



- Monsieur Ali BOUDJELLAL, salarié privé, né à Montfermeil le 19 décembre 1985, demeurant à 10, rue Benoni Eustache à F-93250 Villemomble.

Ils ont les pouvoirs pour engager la société par leur signature conjointe.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'alinéa 4 de l'article 10 des statuts comme suit:

#### **Version française**

«**Art. 10. alinéa 4.** Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.»

#### **Version anglaise**

«**Art. 10. paragraphe 4.** Each manager is entitled to appoint directors or employees and determine their functions and powers and duties as well as their authorisation to represent the Company. The Company will be bound towards third parties, in case of single manager, by the sole signature of its single manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.»

3.- Cession de parts:

3.1.- Monsieur Roger GREDEL, le comparant prénommé, ci-après dénommé « le cédant », représenté comme dit-est, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour,

à Monsieur Ali Boudjellal, salarié privé, né à Montfermeil le 19 décembre 1985, demeurant à 10, rue Benoni Eustache à F-93250 Villemomble, intervenant aux présentes et ci-après dénommé «le cessionnaire»,

ici représenté par Madame Corinne WEBER, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mai 2010,

et ce acceptant, six cent vingt cinq (625) parts sociales de la société "Arab Nation Web System S.à r.l." in short "A.N.W.S. S.à r.l.", précédemment dénommée Best Domains Invest S.à r.l., en abrégé "BDI S.à r.l."

La cession de parts a lieu au prix global de six mille deux cent cinquante euros (6.250.- EUR).

3.2.- Monsieur Roger GREDEL, le comparant prénommé, ci-après dénommé «le cédant», représenté comme dit-est, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à la société anonyme SIM Investments S.A., ayant son siège à 18-20, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 104.433,

ladite société intervenant aux présentes et ci-après dénommée «le cessionnaire»,

ici représentée par Madame Corinne WEBER prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 19 mai 2010,

et ce acceptant, six cent vingt cinq (625) parts sociales de la société "Arab Nation Web System S.à r.l." in short "A.N.W.S. S.à r.l.", précédemment dénommée Best Domains Invest S.à r.l., en abrégé "BDI S.à r.l."

La cession de parts a lieu au prix global de six mille deux cent cinquante euros (6.250 EUR).

Les procurations pré-mentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

#### *Conditions des cessions:*

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées à partir de ce jour et ils auront droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge les cessionnaires dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

#### *Intervention*

Ensuite, les gérants, Monsieur Roger GREDEL et Monsieur Ali BOUDJELLAL tous deux prénommés et dûment représentés, déclarent accepter les cessions de parts sus-mentionnée au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.WEBER, G.LECUIE.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2010 Relation: LAC/2010/23073 Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010080192/111.

(100091642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

**Saturn Investments SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,  
(anc. Saturn Investments).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 128.974.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Neil MASON, né à Redhill (UK), le 23 janvier 1984 demeurant à Manderley Lower South Park South Godstone Surrey RH9 8 LF (UK),

2.- Mademoiselle Claire MASON, née à Redhill (UK), le 30 mai 1986 demeurant à Manderley Lower South Park South Godstone Surrey RH9 8 LF (UK),

3.- Mademoiselle Lucy MASON, née à Redhill (UK), le 06 octobre 1987 demeurant à Manderley Lower South Park South Godstone Surrey RH9 8 LF (UK),

4.- Monsieur Nicholas MASON, né à Redhill (UK), le 31 décembre 1981, demeurant à Manderley Lower South Park South Godstone Surrey RH9 8 LF (UK),

5.- La société Hightower Investments Holding Limited, dont le siège social est à 24, Akara, de Castro Street, Road Town, BVI-Wickhams Cay (Iles Vierges Britanniques),

Ici représentés par Madame Aurore Maron, employée, demeurant à 75, Parc d'activités, Capellen

En vertu de procurations sous seing privé dressées les 20 et 27 avril 2010 à Londres et aux Cayman Islands lesquelles procurations, après avoir été signées "NE VARIETUR" par le Notaire et les comparants, resteront ci- annexées.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont exposés au notaire:

- que la société "SATURN INVESTMENTS" a été constituée suivant acte du 18 mai 2007, reçu par le Notaire Anja HOLTZ, soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 1584 du 28 juillet 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du 24 juin 2009, reçu par le Notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 1554 du 12 août 2009, et suivant acte du 30 juillet 2009, reçu par le Notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 1903 du 01 octobre 2009;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 128.974,

- qu'elle a un capital de un million quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (1.462.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "SATURN INVESTMENTS", avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte

Ensuite, les comparants représentés ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs décisions sur l'ordre du jour:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège de la société de Wiltz à L-8308 Mamer/Capellen, 75 Parc d'activités et de modifier en conséquence l'article 2 (alinéa premier) des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège de la société est établi à Mamer/Capellen".

*Deuxième résolution*

Les associés constatent la modification de l'adresse professionnelle à L-8308 Mamer/Capellen, 75 Parc d'activités de:

- Monsieur Hugh HART, né à St Andrew (Jamaica), le 26 décembre 1929, gérant,

- Monsieur Trevor NECKLES, né à Croydon (UK), le 20 décembre 1954, gérant

- Monsieur John COLLINS, né à Luton (UK), le 21 juin 1934, gérant.

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier la raison sociale en "SATURN INVESTMENTS SPF" et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SATURN INVESTMENTS SPF" société de gestion de patrimoine familial.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800.-€

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: A. Maron, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 mai 2010 - WIL/2010/399 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 11 juin 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010080604/63.

(100089863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

**Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.622.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Encore Plus Properties II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, registered under number B 111.140,

here represented by Miss Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on June 15<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That Encore Plus Properties II S.à r.l. is the sole actual shareholder of "Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 13<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2332 of October 17<sup>th</sup>, 2007. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on December 17<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 256 of February 5<sup>th</sup>, 2009.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of forty thousand euros (40,000.- EUR) to bring it from its present amount of thirty-seven thousand five hundred euros (37,500.- EUR) to seventy-seven thousand five hundred euros (77,500.- EUR) by the issuance of one thousand six hundred (1,600) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the one thousand six hundred (1,600) new shares and to have it fully paid up by contribution in cash of a total amount of forty thousand euros (40,000.- EUR).

The amount of forty thousand euros (40,000.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

### *Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. First paragraph.** The capital is fixed at seventy-seven thousand five hundred euros (77,500.-EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up".

### *Third resolution*

The sole shareholder authorises any employee of Aviva Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company.

### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred euros (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU**

Encore Plus Properties II S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 111.140,

ici représentée par Mademoiselle Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration datée du 15 juin 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que Encore Plus Properties II S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société "Encore Plus Lux Co Metzanne I S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 août 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2332 du 17 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 256 du 5 février 2009.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante mille euros (40.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (37.500.- EUR) à soixante-dix-sept mille cinq cents euros (77.500.- EUR) par l'émission de mille six cents (1.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les mille six cents (1.600) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèce d'un montant total de quarante mille euros (40.000.- EUR).

Le montant de quarante mille euros (40.000.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital est fixé à soixante-dix-sept mille cinq cents euros (77.500.-EUR) représenté par trois mille cent (3.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Troisième résolution*

L'associée unique autorise tout employé d'Aviva Investors Luxembourg de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Anderson-Wright, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2009 Relation: LAC/2009/24312 Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010080640/106.

(100090666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

**Kamps Food Retail Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 110.174.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of May,

before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Kamps Food Retail Investments S.A., a société anonyme, having its registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110 174 (hereinafter the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed dated 5 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 December 2005 under number 1389.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 29 June 2006, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 September 2006 under number 1722.

The general meeting is opened at 16.30 hours with Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig, in the chair,

who appointed Mr Matthias Wohlfahrt, licencié en droit, residing in Luxembourg, as secretary.

The general meeting appointed Mr Franck Deconinck, maître en droit, residing in Hettange-Grande, as scrutineer.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the

*Agenda*

of the meeting is the following:

1. Abolition of the different classes of shares as well as of the authorized share capital of the Company and amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

**" Art. 5. Share Capital.**

5.1. The subscribed share capital is set at five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 512,500) consisting of four hundred and ten thousand (410,000) shares in registered form with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Shares"), all fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the articles.";

2. Deletion of articles 7 to 13 and 23 and renumbering of the following articles accordingly, including subsequent modifications of the cross references made in the following articles:

" **4.5.** The specific business of the Company will be determined by the general meeting of shareholders from time to time."

and

" **12.8.** [former article 17 § 8] Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (resolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.";

3. Abolition of the different classes of directors and amendment of article 14 § 4 (now article 7 § 4) of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **7.4.** The general meetings of the Company shall be presided by a chairman to be appointed by the shareholders from time to time."

and deletion of article 15 § 4 of the articles of incorporation of the Company and renumbering of the following paragraphs of the article (now article 8) accordingly;

4. Introduction of a new article 9 of the articles of incorporation of the Company that reads as follows:

**" Art. 9. Sole shareholder.**

9.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by law to the general meeting of shareholders.

9.2. Any reference in the articles to the general meeting of shareholders is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

9.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes."

and renumbering of the following articles accordingly;

5. Amendment of article 16 (now article 10) of the articles of incorporation of the Company as follows:

**" Art. 10. Management.**

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members elected by the general meeting of shareholders, which shall also determine their remuneration and the term of their office. The directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

10.2. If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.";

6. Introduction of a new article 11 of the articles of incorporation of the Company that reads as follows:

**" Art. 11. Sole director.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary general meeting of shareholders following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the articles to the board of directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

11.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

11.3. In case of a sole director, the Company is, in addition to the signature policy organized by the present articles of incorporation, bound towards third parties by the signature of the sole director."

and renumbering of the following articles accordingly;

7. Amendment of article 17 § 7 (now article 12 § 7) of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **12.7.** The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least two (2) directors are present in person; decisions are taken by majority vote. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.";

8. Revocation Messrs Schulter and Seggewiss as directors of the Company and appointment of Messrs Mett and Muller jr. as new members of the board of directors; extension of the mandate of Mr. Kamps as director of the Company;

9. Extension of the mandate of the statutory auditor of the Company;

10. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to abolish the different classes of shares as well as the authorized share capital of the Company and to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 5. Share Capital.**

5.1. The subscribed share capital is set at five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 512,500) consisting of four hundred and ten thousand (410,000) shares in registered form with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Shares"), all fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles."

*Second resolution*

The general meeting resolves to delete articles 7 to 13 and 23 and to proceed to a renumbering of the following articles accordingly, including subsequent amendments of cross references made in articles of incorporation of the Company:

- " **4.5.** The specific business of the Company will be determined by the general meeting of shareholders from time to time."

and

- " **12.8.** [former article 17 § 8] Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (resolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature."

*Third resolution*

Further to the abolition of the different classes of shares, the general meeting further resolves to abolish the different classes of directors and:

- to amend article 14 § 4 (now article 7 § 4) of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **7.4.** The general meetings of the Company shall be presided by a chairman to be appointed by the shareholders from time to time.";

- to delete article 15 § 4 of the articles of incorporation of the Company and to proceed to a renumbering of the following paragraphs of the article (now article 8) accordingly.

*Fourth resolution*

Introduction of a new article 9 of the articles of incorporation of the Company that reads as follows:

" **Art. 9. Sole shareholder.**

9.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by law to the general meeting of shareholders.

9.2. Any reference in the Articles to the general meeting of shareholders is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

9.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes."

and renumbering of the following articles accordingly.

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to amend article 16 (now article 10) of the articles of incorporation of the Company as follows:

**" Art. 10. Management.**

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members elected by the general meeting of shareholders, which shall also determine their remuneration and the term of their office. The directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

10.2. If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative."

*Sixth resolution*

Introduction of a new article 11 of the articles of incorporation of the Company that reads as follows:

**" Art. 11. Sole director.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary general meeting of shareholders following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

11.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

11.3. In case of a sole director, the Company is, in addition to the signature policy organized by the present articles of incorporation, bound towards third parties by the signature of the sole director."

and renumbering of the following articles accordingly.

*Seventh resolution*

The general meeting resolves to amend article 17 § 7 (now article 12 § 7) of the articles of incorporation of the Company as follows:

"12.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least two (2) directors are present in person; decisions are taken by majority vote. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote."

*Eighth resolution*

The general meeting resolves to revoke Messrs Claus Schülter and Hiltrud Seggewiss as directors of the Company and to appoint the following persons as new directors of the Company, for a period to expire at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the financial year ending 2012, unless earlier terminated by decision of the shareholders:

- Mr Volkhard Otto Mett, born on 29 June 1953 in Drochtersen/ Krautsand, Germany, residing in Seestrasse 81, CH-8806 Bach, Switzerland;

and

- Mr Theo Müller junior, born on 29 May 1973 in Schwabmünchen, Germany, residing at Himmelstrasse 11, CH-8700 Küsnach, Switzerland.

It is further resolved to extend the mandate of Mr Heiner Kamps for a period to expire at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the financial year ending 2012, unless earlier terminated by decision of the shareholders.

*Ninth resolution*

The general meeting resolves to extend the mandate of the statutory auditor, for a period to expire at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the financial year ending 2012, unless earlier terminated by decision of the shareholders:

- EMPoint S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 93.821.



### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated on thousand five hundred euro (EUR 1,500).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 14, rue Erasme, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

### Follows the French translation of the English text:

L'an deux mille dix, le dix-huit mai,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Kamps Food Retail Investments S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.174 (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1389 du 15 décembre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 29 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 septembre 2005 sous le numéro 1722.

L'assemblée générale est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig,

qui désigne Monsieur Matthias Wohlfahrt, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée générale choisit Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, demeurant à Hettange-Grande, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. que la présente assemblée générale a pour

#### Ordre du jour:

1. Abrogation des différentes classes d'actions comme du capital autorisé de la Société et modification de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

#### " Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cinq cent douze mille cinq cents euros (512.500 EUR) divisé en quatre cent dix mille (410.000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (les "Actions"), toutes entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

2. Suppression des articles 7 à 13 et 23 et renumérotation des articles suivants des statuts de la Société, incluant les modifications des références subséquents:

" 4.5. Les affaires particulières de la Société seront déterminées régulièrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société."

et

" 12.8. [ancien article 17 § 8] Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature."

3. Suppression des différentes classes d'administrateurs et modification de l'article 14 § 4 (maintenant article 7 § 4) des statuts de la Société comme suit:

" 7.4. Les assemblées générales de la Société seront présidées par un président nommé de temps à autre par les actionnaires"

et suppression de l'article 15 § 4 des statuts de la Société et renumérotation des alinéas suivants de l'article (maintenant article 8) conformément aux modifications.

4. Introduction d'un nouvel article 9 dans les statuts de la Société qui dispose comme suit:

**" Art. 9. Actionnaire unique.**

9.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

9.2. Toute référence dans les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

9.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux."

et procéder à la renumérotation des articles suivants des statuts de la Société;

5. Modification de l'article 16 (maintenant article 10) des statuts de la Société comme suit:

**" Art. 10. Administration de la Société.**

10.1. La Société est administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres élus par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle déterminent également leur rémunération et la durée de leur mandat. Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Ils sont élus pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans et ils sont rééligibles.

10.2. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.";

6. Introduction d'un nouvel article 11 des statuts de la Société qui dispose comme suit:

**" Art. 11. Administrateur unique.**

11.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les statuts au conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

11.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

11.3. En cas d'un actionnaire unique, la Société est, à côté du régime de signatures organisée par les présents statuts, engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique."

et procéder à la renumérotation des articles suivants des statuts de la Société;

7. Modification de l'article 17 § 7 (maintenant article 12 § 7) des statuts de la Société comme suit:

" **12.7.** Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si au moins deux (2) administrateurs sont présents en personne; les décisions seront prises par un vote majoritaire des administrateurs. En cas d'égalité des voix, le président aura une voix prépondérante."

8. Révocation de Messrs Schülter et Seggewiss de leur mandat d'administrateur et nomination de Messrs Mett et Thro Müller Jr. en tant que nouveaux membres du conseil d'administration; prolongation du mandat de Monsieur Kamps en tant qu'administrateur de la Société;

9. Prolongation du mandat du commissaire aux comptes;

10. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront pareillement annexées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibérée, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abroger les différentes classes d'actions comme le capital autorisé de la Société et de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

**" Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cinq cent douze mille cinq cents euros (512.500 EUR) divisé en quatre cent dix mille (410.000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (les "Actions") toutes entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer les articles 7 à 13 et 23 et procéder à la renumérotation des articles suivants des statuts de la Société, incluant les modifications suivantes:

- " **4.5.** Les affaires particulières de la Société seront déterminées régulièrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société."

et

- " **12.8.** [ancien article 17 § 8] Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés, par exemple, sous le paragraphe 5 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature."

*Troisième résolution*

En conséquence de l'abrogation des différentes classes d'actions, l'assemblée générale décide de:

- modifier l'article 14 § 4 (maintenant article 7 § 4) des statuts de la Société comme suit:

" **7.4.** Les assemblées générales de la Société seront présidées par un président nommé par de temps à autre par les actionnaires";

- de supprimer article 15 § 4 du statut de la Société et de donner aux alinéas suivants une numérotation conforme (maintenant article 8).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'introduire un nouvel article 9 dans les statuts de la Société qui dispose:

**" Art. 9. Actionnaire unique.**

9.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

9.2. Toute référence dans les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

9.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux."

et de procéder à la renumérotation des articles suivants des statuts de la Société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 (maintenant article 10) des statuts de la Société comme suit:

**" Art. 10. Administration de la Société.**

10.1 La Société est administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres élus par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle déterminent également leur rémunération et la durée de leur mandat. Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Ils sont élus pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans et ils sont rééligibles.

10.2. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent."

*Sixième Résolution*

L'assemblée générale décide d'introduire un nouvel article 11 des statuts de la Société qui dispose:

**" Art. 11. Administrateur unique.**

11.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute

référence dans les statuts au conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

11.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

11.3. En cas d'un actionnaire unique, la Société est, à côté du régime de signatures organisée par les présents statuts, engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique."

et de procéder à la renumérotation des articles suivants des statuts de la Société.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide la modification de l'article 17 § 7 (maintenant article 12 § 7) des statuts de la Société comme suit:

" **12.7.** Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si au moins deux (2) administrateurs sont présents en personne; les décisions seront prises par un vote majoritaire des administrateurs. En cas d'égalité des voix, le président aura une voix prépondérante."

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer Messrs Claus Schulter et Hiltrud Seggewiss de leur mandat d'administrateur de la Société et de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la Société, pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'année sociale 2012, sauf révocation prématurée par décision des actionnaires:

- Monsieur Volkhard Otto Mett, né le 29 juin 1953 à Drochtersen / Krautsand, Allemagne, résidant à Seestrasse 81, CH-8806 Bach, Suisse,

et

- Monsieur Theo Müller junior, né le 29 mai 1973 à Schwabmünchen, Allemagne, résidant à Himmelistrasse 11, CH-8700 Küsnach, Suisse.

L'assemblée générale décide en outre de prolonger le mandat de Monsieur Heiner Kamps en tant qu'administrateur de la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'année sociale 2012, sauf révocation prématurée par décision des actionnaires.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de prolonger le mandat du commissaire, pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'année sociale 2012, sauf révocation prématurée par décision des actionnaires:

- EMPoint S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.821.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 14, rue Erasme, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER, M. WOHLFAHRT, F. DECONINCK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. LAC/2010/22104. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010080790/391.

(100091302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

**Bensell Real Estate Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.880.

—  
STATUTEN

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

IS APPEARED:

The private limited liability company “Bensell Real Estate Holdings II SARL”, with registered office in L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, inscribed in the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 148502,

here represented by Mr. Eric LECHAT, employee, residing professionally in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company, (“Gesellschaft mit beschränkter Haftung”), to establish as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The objective of the Company is to purchase trade or otherwise invest in loans, bonds or other debt instruments or securities, borrow, lend from/to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”), including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness, as well as to enter into agreements in connection with the aforementioned.

2.2. The further objective of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to the Connected Companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.4. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name “Bensell Real Estate Germany II S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) share quotas of one Euro (1.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription & Payment*

The Articles having thus been established, the twelve thousand five hundred (12,500) share quotas have been subscribed by the sole shareholder the company "Bensell Real Estate Holdings II SARL", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 900.- EUR.

#### *Decisions taken by the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) The following are appointed, for an undetermined period, as managers:

- "LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.", a public limited company, with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, Carre Bonn, rue de la Poste, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 37974;

- Mrs. Johanna KOHVAKKA, born in Haukivuori, (Finland), on September 18, 1976, residing in L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.

2) The Company is validly bind by the joint signatures of both of the managers.

3) The registered office of the Company is established at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning.

The deed having been read to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their first and last name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

### Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, den achtzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxembourg, (Großherzogtum Luxemburg).

#### IST ERSCIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Bensell Real Estate Holdings II SARL", mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 26, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 148502,

hier vertreten durch Herrn Eric LECHAT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Gegründet wird eine private Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die durch die für ein solches Rechtssubjekt geltenden Gesetze, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Wirtschaftsunternehmen in geänderter Fassung (nachfolgend das "Gesetz"), sowie durch die Satzung (nachfolgend die "Satzung") geregelt wird (nachfolgend die "Gesellschaft"), wobei in Artikel 7, 10, 11 und 14 der Satzung die für eine Einpersonengesellschaft geltenden Ausnahmeregeln aufgeführt sind.

#### **Art. 2.**

2.1. Zweck der Gesellschaft ist die Übernahme von Beteiligungen, Anteilen und Anteilsscheinen in Luxemburg oder im Ausland in jeder Form gleich welcher Art sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen, Anteile und Anteilsscheine. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder in sonstiger Weise Aktien, Anteile und andere Kapitalbeteiligungen, Anleihen, Schuldtitel, Einlagezertifikate und andere schuldrechtliche Wertpapiere und im allgemeineren Sinne alle Wertpapiere und Finanzinstrumente erwerben, die von einer Publikums- oder privaten Gesellschaft gleich welcher Art ausgegeben wurden.

2.2. Die Gesellschaft kann Mittel in jeder Form außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot aufnehmen. Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Wechsel, Anleihen und Schuldtitel sowie Schuldverschreibungen und/oder Anteilspapiere emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wertpapieren, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, auch wenn diese Beteiligung nicht erheblich ist, oder an Gesellschaften, die direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder einer zur gleichen Gruppe wie die Gesellschaft gehörenden Konzerngesellschaft sind (nachfolgend die "verbundenen Unternehmen"). Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen.

2.3. Die Gesellschaft kann des Weiteren in Erwerb und Management eines Portfolios von Patenten und/oder sonstigen geistigen Schutzrechten gleich welcher Art oder Herkunft investieren.

2.4. Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle Methoden und Instrumente für ihre Investitionen zum Zwecke des effizienten Managements derselben einsetzen, darunter auch Methoden und Instrumente, mit denen die Gesellschaft gegen Kredit-, Währungs-, Zins- und andere Risiken abgesichert werden kann.

2.5. Die Gesellschaft kann wirtschaftliche und/oder finanzielle Geschäfte im Zusammenhang mit direkten oder indirekten Anlagen in bewegliches Vermögen und Immobilien abschließen, einschließlich, jedoch nicht beschränkt auf Erwerb, Eigentum, Anmietung, Vermietung, Leasing, Verleih, Teilung, Abschöpfung, Rückforderung, Entwicklung, Umbau, Kultivierung, Erweiterung, Verkauf oder sonstige Veräußerung, hypothekarische Beleihung, Verpfändung oder Belastung in anderer Weise von beweglichem Eigentum oder Immobilien.

2.6. Die vorgenannte Beschreibung ist im weitesten Sinne zu verstehen und die vorstehende Aufzählung erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft trägt den Namen "Bensell Real Estate Germany II S.à r.l.".

**Art. 5.** Der Hauptgeschäftssitz befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter mit Beratungen in der für Satzungsänderungen vorgesehenen Weise an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Die Adresse des Hauptgeschäftssitzes kann innerhalb der Stadt durch einfachen Beschluss des geschäftsführenden Vorstandsmitglieds oder, wenn es mehrere gibt, durch Entscheidung des Vorstandes verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland haben.



**Art. 6.** Das Kapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, unterteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile zu je einem Euro (1,- EUR).

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit durch Entscheidung des Alleingeschafters oder durch Entscheidung der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit Artikel 14 dieser Satzung geändert werden.

**Art. 8.** Jeder Geschäftsanteil verleiht Anspruch auf einen Bruchteil des Unternehmensvermögens und der Gewinne der Gesellschaft in direktem Verhältnis zur Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

**Art. 9.** Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Geschäftsanteil zulässig ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft benennen.

**Art. 10.** Bei einem Alleingeschafter sind die von dem Alleingeschafter gehaltenen Geschäftsanteile der Gesellschaft ungehindert übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern können die von den einzelnen Gesellschaftern gehaltenen Geschäftsanteile durch Anwendung der Vorschriften von Artikel 189 des Gesetzes übertragen werden.

**Art. 11.** Die Gesellschaft darf nicht auf Grund von Tod, Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, Insolvenz oder Konkurs des Alleingeschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst werden.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern geleitet, die keine Gesellschafter sein müssen.

Wurden mehrere geschäftsführende Vorstandsmitglieder bestellt, bilden sie den Vorstand ("conseil de gérance").

Die Vorstandsmitglieder können jederzeit mit oder ohne wichtigen Grund durch Gesellschafterbeschluss mit der Mehrheit der Stimmen abgelöst werden.

Im Außenverhältnis hat das geschäftsführende Vorstandsmitglied bzw. der Vorstand alle Befugnisse, im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und alle Handlungen und Tätigkeiten durchzuführen und zu genehmigen, die mit den Zielen der Gesellschaft übereinstimmen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich gesetzlich oder gemäß der vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Kompetenz des geschäftsführenden Vorstandsmitglieds oder, wenn es mehrere gibt, in der Kompetenz des Vorstandes.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres alleinigen geschäftsführenden Vorstandsmitglieds und, wenn es mehrere gibt, durch die gemeinsame Unterschrift der Vorstandsmitglieder gebunden.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand kann seine Befugnisse für bestimmte Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte unterdelegieren.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand bestimmt die Aufgaben sowie (ggf.) die Vergütung dieses Beauftragten, die Dauer der Vertretung und sonstige relevante Bedingungen dieser Beauftragung.

Der Vorstand kann aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählen. Kann der Vorsitzende nicht anwesend sein, wird sein Platz durch Wahl unter den in der Sitzung anwesenden Vorstandsmitgliedern besetzt.

Der Vorstand kann aus seinen Reihen einen Verwaltungsleiter wählen.

Die Sitzungen des Vorstandes werden von einem der Vorstandsmitglieder einberufen.

Der Vorstand kann ohne Einladung rechtsgültig tagen, wenn alle Vorstandsmitglieder anwesend oder vertreten sind.

Ein Vorstandsmitglied kann bei einer Sitzung durch ein anderes Vorstandsmitglied vertreten sein.

Der Vorstand kann nur rechtsgültig tagen und Entscheidungen treffen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Stimmrechtsvollmachten vertreten ist und unter der Voraussetzung, dass mindestens zwei Vorstandsmitglieder physisch anwesend sind. Alle Entscheidungen des Vorstandes werden durch einfache Mehrheit getroffen. Das Sitzungsprotokoll wird von dem Vorsitzenden und dem Sekretär der Sitzung unterzeichnet.

Eines oder mehrere Vorstandsmitglieder können an einer Sitzung durch Konferenzschaltung oder ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, durch die alle diese an der Sitzung teilnehmenden Personen gleichzeitig miteinander kommunizieren können. Diese Teilnahme gilt als der physischen Anwesenheit in der Sitzung gleichwertig. Das Sitzungsprotokoll wird von dem Vorsitzenden und dem Sekretär der Sitzung unterzeichnet.

Der Vorstand kann Beschlüsse durch Rundschreiben fassen, in denen sie ihre Zustimmung schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax, E-Mail oder andere ähnliche Kommunikationsmittel erklären. Die Gesamtheit dieser Rundschreiben bildet das Protokoll, das den Beschluss belegt. Solche Beschlüsse können in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts niedergelegt werden, die von allen an der Sitzung beteiligten Personen unterzeichnet wird.

**Art. 13.** Das geschäftsführende Vorstandsmitglied bzw. die Vorstandsmitglieder übernehmen kraft ihrer Position keine persönliche Haftung für eine Verpflichtung, die von ihm bzw. ihnen in Namen der Gesellschaft erklärt wurde.

**Art. 14.** Der Alleingeschafter übernimmt alle der Generalversammlung übertragenen Befugnisse.

Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, kann sich jeder Gesellschafter ungeachtet der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile an gemeinsamen Entscheidungen beteiligen. Jeder Gesellschafter hat Stimmrechte im Verhältnis zu seiner Beteiligung. Gemeinsame Entscheidungen sind nur dann rechtsgültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals halten.

Beschlüsse zur Änderung der Satzung der Gesellschaft können jedoch vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes nur von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft halten.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Jahres, das am Gründungsdatum der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2010 endet.

**Art. 16.** In jedem Geschäftsjahr wird zum 31. Dezember der Jahresabschluss der Gesellschaft aufgestellt und das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand erstellt eine Ergebnisrechnung mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die vorgenannte Ergebnisrechnung und Bilanz am Hauptgeschäftssitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 17.** Die im Jahresabschluss angegebenen Bruttogewinne der Gesellschaft stellen nach Abzug allgemeiner Aufwendungen den Nettogewinn dar. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird in die gesetzliche Rücklage eingestellt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des nominellen Stammkapitals der Gesellschaft beträgt.

Der Saldo des Reingewinns kann an den/die Gesellschafter entsprechend seiner/ihrer Kapitalbeteiligung an der Gesellschaft verteilt werden.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand ist bevollmächtigt, jederzeit unter folgenden Bedingungen Zwischendividenden zu beschließen und auszuschütten:

1. Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand erstellt Zwischenbeschlüsse als Grundlage für die Ausschüttung von Zwischendividenden;

2. Aus diesen Zwischendividenden geht hervor, dass ausreichende Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei als vereinbart gilt, dass der Ausschüttungsbetrag die realisierten Gewinne zum Ende des letzten Geschäftsjahres, zuzüglich steuerlich vorgetragener Gewinne und ausschüttungsfähiger Reserven, jedoch abzüglich steuerlich vorgetragener Verluste und Beträge, die in Übereinstimmung mit dem Gesetz oder dieser Satzung in eine Rücklage eingestellt werden müssen, nicht übersteigen darf.

**Art. 18.** Bei Abwicklung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, gleich ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt, die von den Gesellschaftern bestellt und deren Befugnisse und Vergütung von den Gesellschaftern festgelegt werden.

**Art. 19.** Bei allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes Bezug genommen.

#### *Zeichnung und Zahlung der Anteile*

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind die zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft "Bensell Real Estate Holdings II SARL", vorgeannt und vertreten wie hiavor erwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, wird auf ungefähr 900,- EUR abgeschätzt.

#### *Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin*

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat die vorgenannte erschienene Partei, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

1) Folgende werden, auf unbestimmte Dauer, zu Geschäftsführern ernannt:

- "LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.", eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2346 Luxembourg, 20, Carre Bonn, rue de la Poste, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 37974;

- Frau Johanna KOHVAKKA, geboren in Haukivuori, (Finnland), am 18. September 1976, wohnhaft in L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.

2) Die Gesellschaft wird rechtmäßig durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer verpflichtet.

3) Der Gesellschaftssitz wird auf 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, festgelegt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem anfangs oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, handelnd wie hiuvor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: E. LECHAT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. LAC/2010/27942. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010082008/339.

(100093380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Car de Lux' S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 153.884.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.-Monsieur Cédric MICHEL, né le 12 novembre 1987 à Amnéville (France), résidant à F-57255 Sainte-Marie-aux-Chênes, 18, rue des Coquelicots (France), commerçant.

2.-Monsieur David MARQUION, né le 5 avril 1988 à Metz (France), résidant à F-57160 Scy-Chazelles, 4, rue en Prille (France), commerçant.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union européenne que partout ailleurs dans le monde entier, l'exploitation d'un commerce de locations de véhicules en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant, pourvu qu'elles soient accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de l'Union européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social dans le but d'en favoriser la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de Car de Lux' S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1. Monsieur Cédric MICHEL, préqualifié, cinquante parts sociales; . . . . .	50
2.- Monsieur David MARQUION, préqualifié, cinquante parts sociales; . . . . .	50
Total: cent parts sociales; . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de neuf cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.
2. Les mandats des gérants sont exercés à titre gratuit.
3. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la société, pour une durée indéterminée:

3.1. Est nommé gérant technique:

Monsieur Cédric MICHEL, né le 12 novembre 1987 à Amnéville (France), résidant à F-57255 Sainte-Marie-aux-Chênes, 18, rue des Coquelicots (France), commerçant.

3.2. Est nommé gérant administratif:

Monsieur David MARQUION, né le 5 avril 1988 à Metz (France), résidant à F-57160 Scy-Chazelles, 4, rue en Prille (France), commerçant.

4. La société sera engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

5. Le siège social de la société est fixé au 145, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cédric MICHEL, David MARQUION, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2010. Relation: GRE/2010/1952. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010082017/100.

(100093495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

### **BII Investimentos International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.121.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2010*

En date du 27 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé

- de ratifier la démission, avec effet au 15 juillet 2009, de Monsieur Manuel Duarte Emauz de Vasconcelos Guimarães, en qualité d'Administrateur

- de ratifier la cooptation, avec effet au 15 juillet 2009, de Monsieur Jorge Manuel Machado de Sousa Góis en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Manuel Duarte Emauz de Vasconcelos Guimarães, démissionnaire

- de renouveler les mandats de Monsieur Jorge Manuel Machado de Sousa Góis, de Monsieur Pedro Monteiro Casquinho et de Monsieur José Maria de Oliveira da Cunha en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

- de renouveler le mandat de KPMG Audit en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010077755/22.

(100088609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

### **MQ&S International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7165 Ernster, 7A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 153.866.

#### STATUTS

L'an deux mille dix, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Serge SAUVEPLANE, Cadre, demeurant à L-7447 Lintgen, 144, route de Fischbach

2. Madame Micheline FLABAT, retraitée, demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, avenue des Hêtres Rouges, 66, (Belgique).

Tous les deux sont ici représentés par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "MQ&S International S.A." (la "Société").

**Art. 2.** Le siège social est établi à Ernster. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normal au siège social, ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet:

- la prestation de services en matière d'organisation administrative, technique, et commerciale;
- les activités de conseils et de support en organisation, consulting, informatique et opérations;
- le conseil en recrutement, la recherche, la sélection et le recrutement de personnel de tous secteurs;
- la conception et la commercialisation de solutions IT ainsi que les activités de formation y afférentes;
- la gestion de droits de propriétés intellectuelles, brevets ou autres marques.

La Société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non, et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Toutefois, la propriété des actions au regard de la Société s'établit par l'inscription dans le registre des actions.

En cas d'émission d'actions non entièrement libérées, les appels de fonds seront décidés et notifiés aux actionnaires par le conseil d'administration.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi. En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Toute cession d'actions est soumise aux dispositions suivantes:

Tout actionnaire, avant de transférer ses actions, devra les offrir à tous les actionnaires à un prix égal à celui offert par l'acquéreur envisagé et aux mêmes formes et conditions. Un avis écrit indiquant le prix offert et contenant toutes les informations sur l'identité de l'acquéreur envisagé et les dispositions et conditions du contrat de vente envisagé sera soumis aux actionnaires. Les actionnaires disposeront d'un délai de trente jours à partir de la réception de l'avis pour accepter ou refuser cette offre par écrit. En cas d'acceptation de l'offre, les actionnaires acceptants seront en droit d'obtenir le transfert des actions dans les trente jours qui suivent l'acceptation.

Le droit de tout actionnaire d'acquérir les actions ainsi offertes s'exercera en proportion du nombre d'actions qu'il détient et aux mêmes conditions. En cas de refus ou à défaut par certains actionnaires d'exercer leurs droits, leurs droits passeront aux autres actionnaires sans que le délai de trente jours prévu ci-avant soit pour autant prorogé. Aucun actionnaire qui désire vendre ses actions ne pourra être obligé à ne vendre qu'une partie de ses actions.

Au cas où pareille offre n'est pas acceptée dans le délai de trente jours, l'actionnaire qui offre de vendre ses actions pourra, pendant une période de trente jours qui court à partir du refus de l'offre ou de l'expiration du premier délai de trente jours, vendre les actions à l'acquéreur envisagé, au prix et aux formes et conditions indiquées dans l'avis. Au cas où l'actionnaire qui offre de vendre ses actions ne conclut pas pendant la période de trente jours prévue au présent alinéa

un accord qui l'engage à vendre ses actions à l'acheteur envisagé, il devra reprendre la procédure qui vient d'être décrite s'il continue à vouloir vendre ses actions à une autre personne.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions par les actionnaires sera déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit par le réviseur d'entreprises de la Société. Le réviseur rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois de la date de sa nomination. Le réviseur aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa tâche.

Toute vente effectuée en violation du droit de préemption ci-dessus est inopposable à la Société et aux actionnaires.

## **Titre II. Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis. Les décisions pour être valables devront être acceptées par la majorité des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué, soit par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration conjointement avec celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par le conseil d'administration agissant par son administrateur-délégué.

**Art. 12.** Le conseil d'administration n'est pas autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, seule l'assemblée générale peut le faire selon les modalités de l'article 12 des statuts.

**Art. 13.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

## **Titre III. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Quel que soit son ordre du jour, l'assemblée générale ne délibère valablement que si les trois quarts au moins du capital sont représentés.

**Art. 17.** Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

## **Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

#### **Titre V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
- 3) Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1. Monsieur Serge SAUVEPLANE, préqualifié, une action, . . . . .	1
2. Madame Micheline FLABAT, préqualifiée, trois cent neuf actions, . . . . .	309
Total: trois cent dix actions, . . . . .	310

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Przemyslaw JABLONOWSKI, indépendant, né à Olsztyn (Pologne), le 19 février 1966, demeurant à L-6165 Ernster, 7A, Rue Principale;
  - b) Madame Micheline FLABAT, retraitée, née à Woluwé-St-Pierre (Belgique), le 27 septembre 1932 demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, avenue des Hêtres Rouges, 66, (Belgique);
  - c) Monsieur Serge SAUVEPLANE, employé, né à Nîmes (France), le 1<sup>er</sup> mai 1956, demeurant à L-7447 Lintgen, 144, route de Fischbach.
3. Monsieur Robert MASSOL, indépendant, demeurant à L-1526 Luxembourg, 29, Val Fleuri est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.
4. Le siège social est établi à L-6165 Ernster, 7A, rue Principale.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Przemyslaw JABLONOWSKI, préqualifié, aux fonctions:
  - de président du conseil d'administration, et



- d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe avec un autre administrateur.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Monique GOERES, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2010. Relation: GRE/2010/1906. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010082213/190.

(100093012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**GGI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 341.392,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.991.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076946/11.

(100088596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**Rordi Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.272.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of June.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "RORDI HOLDING S.A." (the "Company"), established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 40272, incorporated pursuant to a deed of Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 28<sup>th</sup> of April 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 436 of the 30<sup>th</sup> of September 1992,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 12<sup>th</sup> of October 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 306 of the 23<sup>rd</sup> of February 2002.

The meeting is presided by Mrs. Françoise DUMONT, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Stéphanie COLLEAUX, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elects as scrutineer Ms. Elise BELEY, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to have the company dissolved;
2. Decision to proceed with the company's liquidation;
3. Discharge of the Directors and Auditor for the period of April 1<sup>st</sup>, 2010 until the date of the present meeting;

4. Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his (or their) powers.

B) That the corporate capital is fixed at thirty-one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 31,250.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

C) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

D) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

E) That the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1055 of May 20<sup>th</sup>, 2010 and number 1178 of June 5<sup>th</sup>, 2010;

- in the Luxembourg newspaper "Tageblatt" of May 20<sup>th</sup>, 2010 and June 5<sup>th</sup>, 2010;

- in the Luxembourg newspaper "Lëtzebuerger Journal" of May 20<sup>th</sup>, 2010 and June 5<sup>th</sup>, 2010;

as it appears from the copies presented to the meeting.

F) That as appears from the attendance list, 2 shares out of 1,250 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

G) That a first general meeting held on May 11, 2010 in order to deliberate on the same agenda had not met the presence quorum required by article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies. That therefore this meeting has been convened in accordance with the legal requirements by notices reproducing the agenda and indicating the date and the result of the previous meeting and authorizing a valid deliberation regardless of the proportion of the capital represented. That the meeting is therefore regularly constituted and that it may decide validly on the item of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides, with immediate effect, to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The meeting decides to grant a full discharge to the directors and the auditor for the performance of their respective mandates from April 1<sup>st</sup>, 2010 until the date hereof.

The meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

*Third resolution*

The meeting decides to appoint the private limited liability company "Merlis S.à r.l.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 111320, as liquidator (liquidateur) (the "Liquidator") of the Company.

*Fourth resolution*

The meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at eight hundred and seventy-five Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt et un juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding

"RORDI HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40272, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 436 du 30 septembre 1992,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 306 du 23 février 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La Président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Elise BELEY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période du 1<sup>er</sup> avril jusqu'à la date de la présente assemblée;

4. Nomination d'un ou plusieurs liquidateur(s) et détermination de ses (leurs) pouvoirs.

B) Que le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

C) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

D) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

E) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1055 du 20 mai 2010 et numéro 1178 du 5 juin 2010;
- au journal luxembourgeois "Tageblatt" du 20 mai 2010 et du 5 juin 2010;
- au journal luxembourgeois "Lëtzeburger Journal" du 20 mai 2010 et du 5 juin 2010;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

F) Qu'il résulte de la liste de présence que 2 actions sur 1.250 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

G) Qu'une première assemblée générale tenue le 11 mai 2010 pour statuer sur le même ordre du jour n'a pas rempli les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Que dès lors la présente assemblée a été convoquée conformément aux conditions légales par des avis reproduisant l'ordre du jour et indiquant la date et le résultat de l'assemblée précédente et autorisant une délibération valable quelle que soit la proportion du capital représenté. Que l'assemblée est donc régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010 jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période

débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cent soixante-quinze euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. DUMONT, S. COLLEAUX, E. BELEY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. LAC/2010/27943. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010082264/191.

(100093325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**TAK S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3770 Tétange, 24, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 153.885.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le deux juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Monsieur Mohammad SHAMSHIRI, indépendant, né à Teheran, le 23 février 1976, demeurant à L-3672 Kayl, 33, rue de Tétange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

TAK S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration rapide avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Tétange.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Mohammad SHAMSHIRI prénommé, CENT PARTS SOCIALES . . . . . 100  
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . . 100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Mohammad SHAMSHIRI, prénommé.

II. - La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III. - Le siège social de la société se trouve à: L-3770 Tétange, 24, rue Principale.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Shamshiri, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 juin 2010. Relation: EAC/2010/6578. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082304/70.

(100093572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Services et Assistance Comptables «Coducal» S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 105.079.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé le 5 avril 2010 que:

- la société STYREFIN AG une société de droit du Liechtenstein, ayant son siège social à Vaduz (Liechtenstein), cède 100 parts sociales de la société SERVICES ET ASSISTANCE COMPTABLES "CODUCAL" S.à.r.l., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim à BENCHESTER INVESTMENTS SA., une société de droit panaméen ayant son siège social à East 53<sup>rd</sup> street, MMG Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama City.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077534/15.

(100087590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Schwedler Carre 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.130.

—  
AUSZUG

Auf der Grundlage von Ziffer 3.4 des Gesellschaftervertrages scheidet der Gesellschafter LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. mit sofortiger Wirkung aus der Gesellschaft aus. Die 25 Anteile von LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. gehen auf die beiden verbleibenden Gesellschafter über: 13 für Herrn Stefano RUGGERI und 12 für TELOS SCHWEDLER CARRE Ltd.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Référence de publication: 2010077128/14.

(100088631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**GGIE Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 181.181,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076947/11.

(100088593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**Investdeutschland S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076989/10.

(100088591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**Schwedler Carre 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.133.

## AUSZUG

Auf der Grundlage von Ziffer 3.4 des Gesellschaftervertrages scheidet der Gesellschafter LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. mit sofortiger Wirkung aus der Gesellschaft aus. Die 25 Anteile von LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. gehen auf die beiden verbleibenden Gesellschafter über: 13 für Herrn Stefano RUGGERI und 12 für TELOS SCHWEDLER CARRE Ltd.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Référence de publication: 2010077129/14.

(100088632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**Schwedler Carre 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.136.

## AUSZUG

Auf der Grundlage von Ziffer 3.4 des Gesellschaftervertrages scheidet der Gesellschafter LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. mit sofortiger Wirkung aus der Gesellschaft aus. Die 25 Anteile von LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. gehen auf die beiden verbleibenden Gesellschafter über: 13 für Herrn Stefano RUGGERI und 12 für TELOS SCHWEDLER CARRE Ltd.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Référence de publication: 2010077130/14.

(100088633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**Mustang Frankfurt, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.035.

Les comptes annuels du 19 octobre 2007 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010077492/12.

(100087928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Schwedler Carre 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.139.

—  
AUSZUG

Auf der Grundlage von Ziffer 3.4 des Gesellschaftervertrages scheidet der Gesellschafter LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. mit sofortiger Wirkung aus der Gesellschaft aus. Die 25 Anteile von LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. gehen auf die beiden verbleibenden Gesellschafter über: 13 für Herrn Stefano RUGGERI und 12 für TELOS SCHWEDLER CARRE Ltd.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Référence de publication: 2010077131/14.

(100088634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Schwedler Carre 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.138.

—  
AUSZUG

Auf der Grundlage von Ziffer 3.4 des Gesellschaftervertrages scheidet der Gesellschafter LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. mit sofortiger Wirkung aus der Gesellschaft aus. Die 25 Anteile von LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. gehen auf die beiden verbleibenden Gesellschafter über: 13 für Herrn Stefano RUGGERI und 12 für TELOS SCHWEDLER CARRE Ltd.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Référence de publication: 2010077132/14.

(100088635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Schwedler Carre 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.054.

—  
AUSZUG

Auf der Grundlage von Ziffer 3.4 des Gesellschaftervertrages scheidet der Gesellschafter LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. mit sofortiger Wirkung aus der Gesellschaft aus. Die 25 Anteile von LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. gehen auf die beiden verbleibenden Gesellschafter über: 13 für Herrn Stefano RUGGERI und 12 für TELOS SCHWEDLER CARRE Ltd.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Référence de publication: 2010077133/14.

(100088636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Pembroke French Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 269.001,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.171.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Xavier De Cillia  
Gérant

Référence de publication: 2010077507/12.

(100087919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Schwedler Carre 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 135.056.

—  
AUSZUG

Auf der Grundlage von Ziffer 3.4 des Gesellschaftervertrages scheidet der Gesellschafter LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. mit sofortiger Wirkung aus der Gesellschaft aus. Die 25 Anteile von LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. gehen auf die beiden verbleibenden Gesellschafter über: 13 für Herrn Stefano RUGGERI und 12 für TELOS SCHWEDLER CARRE Ltd.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Référence de publication: 2010077134/14.

(100088637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Schwedler Carre 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 135.058.

—  
AUSZUG

Auf der Grundlage von Ziffer 3.4 des Gesellschaftervertrages scheidet der Gesellschafter LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. mit sofortiger Wirkung aus der Gesellschaft aus. Die 25 Anteile von LANDMARK SCHWEDLER CARRE Ltd. gehen auf die beiden verbleibenden Gesellschafter über: 13 für Herrn Stefano RUGGERI und 12 für TELOS SCHWEDLER CARRE Ltd.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Référence de publication: 2010077135/14.

(100088638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Upside I Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 76.607.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2010*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pier Antonio MORICI, conseiller financier, avec adresse professionnelle 55, Gloucester Street à Londres SW1 V4DZ, de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. L'assemblée ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxemburg, le 7 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010077173/18.

(100088563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Muse Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 123.660.

—  
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010077491/13.

(100087873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**McKesson Information Solutions Topholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 151.987.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077467/10.

(100087943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**McKesson International Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 88.499.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077468/10.

(100087954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 96.465.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue statutairement à Luxembourg en date du 8 juin 2010*

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée générale a décidé de réélire:

\* Monsieur Emmanuel Limido, né le 5 janvier 1959 à Paris, ayant son adresse professionnelle au 10, avenue de Friedland, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur et Président;

\* Monsieur Alain Pacaud, né le 16 août 1946 à Gouvieux (France) ayant son adresse professionnelle au 10, avenue de Friedland, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur;

\* Monsieur Cédric Bauer, né le 7 novembre 1973 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 10, avenue de Friedland, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur;

\* Monsieur Thomas Meulle, né le 16 Octobre 1974, à Deauville (France), ayant son adresse professionnelle au 10, avenue Friedland, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué;

\* Monsieur François Bourbonnais, né le 22 Janvier 1959, à Montréal (Canada), ayant son adresse professionnelle au 10, avenue Friedland, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué;

\* Kohnen & Associés S.à.r.l, ayant son siège social 66, rue Marie Adélaïde L-2128 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190, en qualité de Commissaire aux comptes.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour Centuria Real Estate Asset Management International S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010077766/29.

(100088601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**McKesson International Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 88.500.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077469/10.

(100087950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**McKesson International Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.279.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077470/10.

(100087956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**McKesson International Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 94.840.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077471/10.

(100087940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**McKesson International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 88.501.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077472/10.

(100087952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 44.996.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 20 mai 2010*

Le Conseil d'Administration de la Société a pris connaissance et a constaté la démission en qualité d'administrateur de la société S.P.M.B. a.s., démission effective depuis le 19 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris, le 17 novembre 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010077505/14.

(100087594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**McKesson International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 88.498.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077473/10.

(100087949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**McKesson International Topholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 133.675.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077474/10.

(100087944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**McKesson International Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 101.214.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077475/10.

(100087960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**McKesson International Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 103.505.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077476/10.

(100087941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Specialised Engineering Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 69.338.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010077941/14.

(100088440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**Mamm'out Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9670 Merkholtz, In den Sangen.

R.C.S. Luxembourg B 91.712.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

15/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077478/10.

(100087740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Maresol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.076.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077479/10.

(100087860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Maxifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077483/10.

(100088114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Alite Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010077978/14.

(100089303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

**Maxiflow Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 59.635.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077484/10.

(100087747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Miraumont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 149.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077486/10.

(100088099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Moorsee Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 141.811.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077488/10.

(100087650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**INNCONA S.ar.l. & Cie. Trois cent quarante et unième (341.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.  
R.C.S. Luxembourg B 153.875.

STATUTEN

**Gesellschaftsvertrag**

**Art. 1. Firma, Sitz.**

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent quarante et unième (341.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 2. Gesellschaftszweck.**

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

**Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen.**

Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.  
Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Diebold, Rainer

Straße: Friedensstr. 7

Postleitzahl/Wohnort: 76337 Waldbronn

Geburtsdatum/Geburtsort: 22.03.62/Pforzheim

Beruf: Geschäftsführer

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

#### **Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.**

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

#### **Art. 5. Gesellschafterversammlung.**

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à.r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à.r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

#### **Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.**

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

**Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 28. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.  
Unterschrift  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2010085115/116.

(100093580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

#### **Tiburon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.818.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087581/10.

(100076891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

---

#### **Tiburon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.818.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087582/10.

(100076890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

---

#### **Veralux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 102.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083895/9.

(100094090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---